

# Agents funéraires

Recommandations concernant les agents funéraires durant l'épidémie de COVID-19.

## ❖ Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, **le séquençage des activités** et la mise en place d'horaires décalés facilitent le respect des règles de distanciation physique en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...)
- **Installations sanitaires/salle de pause restauration :**
  - Fournir des bouteilles d'eau individuelle,
  - Adapter les temps de pause (pour permettre le nettoyage des mains), et prévoir une rotation pour éviter la promiscuité lors de pauses,
  - Prendre les repas en décalé
  - Nettoyer/désinfecter la salle de pause, toute surface ou tous les équipements en contact avec les mains après chaque pause.
- **Afficher** « se laver ou se désinfecter les mains avant et après utilisation de tout matériel commun ».
- **La gestion des flux** doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace, respecter la jauge maximale d'une personne pour 4 m<sup>2</sup>.
- **Mettre en permanence à disposition sur, ou à proximité des postes de travail**, y compris vestiaires et salles de pauses, **des consommables** : gels, gants, masques, lingettes, savon, essuie-tout, sacs poubelles...
- **Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels.**

## ❖ Organiser l'accueil des familles / clients :

- Systématiser les prises de rendez-vous par téléphone, email, site web
- Fixer des heures d'arrivées à respecter
- Pas plus de deux personnes avec respect de la distance d'au moins 1 mètre 50.
- Matérialiser par un panneau à l'entrée de l'établissement les **informations nécessaires au public (rappel des gestes barrières, distanciation sociale, organisation de l'accueil du public...)**
- Etablir un plan de nettoyage avec périodicité et suivi de toutes les surfaces susceptibles d'être en contact avec les mains: les poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs... ainsi que des vestiaires
- Etablir plan de circulation pour limiter les croisements et organiser le flux

- Matérialiser par un marquage au sol ou tout autre moyen la mesure de 1,50 mètres minimum de distanciation sociale.
  - Suspendre les fontaines à eau, voire les machines à cafés destinées au public
  - Si possible laisser les portes ouvertes
- ❖ **Prise en charge des défunts atteints ou probablement atteints du COVID-19 au moment de leur décès font l'objet d'une mise en bière immédiate sur un corps enveloppé dans sa housse mortuaire imperméable. La pratique de la toilette mortuaire est interdite pour ces défunts :**
- Documents administratifs à envoyer ou à récupérer par courriel de préférence, sinon dédier un espace à ces échanges,
  - Respecter les distances de sécurité entre les postes administratifs,
- ❖ **Prise en charge des défunts :**
- **Equiper d'une tenue de protection adaptée (lunette, masque, tablier anti-projections, gants à usage unique) le personnel en charge de la toilette, de l'habillage ou du transfert dans une housse.**
  - **Former à la mise en housse** des corps, à deux.
  - **Prévoir le matériel de nettoyage des mains et des sacs déchets** pour éliminer l'ensemble de la tenue.
  - **Toute nécessité d'explantation d'une prothèse à pile est réalisée par un personnel habilité équipé avec des protections adaptées.**
- ❖ **Prise en charge des défunts à domicile :**
- **Oter les bijoux**, (si les proches ne l'ont pas fait), les désinfecter avec un détergent-désinfectant aux normes virucides vis-à-vis des virus enveloppés.
  - S'il est possible d'amener le cercueil jusqu'au corps : appliquer le même protocole qu'en cas de suspicion de COVID-19.
  - S'il n'est pas possible d'amener le cercueil jusqu'au corps :
    - Apporter un brancard avec une housse imperméable,
    - Fermer la housse intégralement pour le transport,
    - La désinfecter (avec désinfectant répondant aux mêmes normes virucides),
    - Déposer le corps dans housse sur le brancard et recouvrir la housse d'un drap.

**Nettoyer le véhicule mortuaire** sans oublier de jeter après usage les équipements dans un sac en plastique fermé. Nettoyer juste avant le départ ou de préférence après plusieurs heures d'immobilisation.

**Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation**

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé